



## Projet de fusion « Vully-les-Lacs »

### Notice historique sur le Vully vaudois Sur les traces de l'unité

par Gilbert Marion

A l'origine, un mont. Une presqu'île à certaine époque, puisqu'il s'agit d'un promontoire avancé dans ce que certains ont appelé l'ancien « lac de Soleure » sur les cartes hydrographiques de notre pays, alors que les trois lacs n'en faisaient qu'un. Avec le Jolimont, le Vully se présente en effet comme une île dans le Seeland, ou un balcon face au Grand Marais. Dans ses Légendes et récits du pays broyard<sup>1</sup>, Pierre Chessex nous apprend même le surnom plus qu'élogieux qu'on aurait donné jadis au Vully : « le Pouce de Jésus-Christ ».

Il faut être à Neuchâtel, ou mieux encore à Morat, pour apprécier la vue de cette harmonieuse colline qui se dresse de l'autre côté du lac. Or c'est bien l'eau qui définit, qui délimite le Vully : l'eau des lacs<sup>2</sup> et celle du canal de la Broye.

Sur son côté ouest, le Vully est plus hésitant quant à ses limites. La majorité s'accorde en général à considérer le Vully comme étant la contrée correspondant aux

- deux communes fribourgeoises du Haut et du Bas-Vully, ainsi que
- huit communes vaudoises qui nous intéressent dans ces lignes.

Pourtant, les avis peuvent diverger quant à cette limite occidentale. Ainsi ne fait-il pas l'ombre d'un doute pour un Payernois ou un Moudonnois que Villars-le-Grand appartient au Vully, alors que cela est moins évident vu de Morat ou de Chiètres. D'un point de vue du District du Lac, le Vully se limite au Mont-Vully et peut s'arrêter à Mur. Pour les Vaudois, les Neuchâtelois ou les Fribourgeois de Domdidier, la colline du Bois de Charmontel et la côte où s'accrochent les vignes de Chabrey marquent à leur façon le début du Vully. On pourrait compliquer la réflexion en se demandant pourquoi les habitants des Friques ne sont pas eux-aussi, selon les bassins versants, considérés comme des Vullierains...

Or dans les siècles passés, le Vully recouvrait un territoire bien plus étendu. C'était déjà les eaux qui le délimitaient ; mais les eaux d'une Broye et d'une Petite-Glâne qui étaient beaucoup plus capricieuses et moins disciplinées que ce qu'il advint lors des corrections des eaux du Jura du XIX<sup>e</sup> siècle. Ainsi, le Vully correspondait-il autrefois aux terres qui n'étaient pas inondées à la mauvaise saison, soit depuis Montbrelloz jusqu'à Sugiez. Le Vully a ensuite « rétréci » en aval au fur et à mesure que la plaine de la Broye a été asséchée.

C'est à Ernest Cornaz que nous devons la première et la plus complète description historique du Vully du XX<sup>e</sup> s. Nous nous baserons sur les travaux de cet historien qui a habité Missy et Avenches pour rédiger les pages qui suivent, en y ajoutant quelques considérations sur le rôle important des paroisses et de la justice dans la formation d'une conscience locale, et quelques éléments historiques trouvés aux archives cantonales et aux archives d'Avenches et de Cudrefin.

La chute de l'Empire romain et les diverses invasions barbares qui jalonnent le Haut Moyen Age ont entraîné une période de régression et d'instabilité dans notre région comme dans toutes les provinces romaines. Durant ces siècles troublés, la seule institution suffisamment solide qui put tenir le coup et perdurer était l'Eglise. A côté des donations de biens mobiliers et immobiliers faites à l'Eglise (aux évêchés, paroisses, couvents ou chapelles particulières), il n'est pas rare de voir des seigneurs ou des

<sup>1</sup> Chessex, Pierre, Contes, légendes et récits du pays broyard, 1940, réédition 1996 Cabédita, p.18.

<sup>2</sup> « Vully charmant, tes lacs si bleus ... » dit la chanson bien connue des Vullierains.

rois remettre leur pouvoir temporel à des ecclésiastiques. Ainsi des évêques et des abbés ont-ils pu devenir les maîtres politiques de territoires considérables. Il est probable qu'avant l'an mil, mais après le VI<sup>e</sup> siècle (déplacement du siège épiscopal d'Avenches à Lausanne), l'évêque de Lausanne et l'évêque de Sion se soient partagé ou réparti de nombreuses seigneuries ou anciens domaines de l'actuelle Suisse romande. Voilà pourquoi l'évêque de Sion s'est trouvé maître et seigneur de la majeure partie de l'actuel Vully vaudois. Nous pensons qu'au Haut Moyen Age, alors que la population est moins importante que ce qu'elle sera au XIII<sup>e</sup> siècle (le siècle des cathédrales, sorte d'âge d'or du Moyen Age), le Vully était réparti en quatre paroisses<sup>3</sup> :

- Dompierre-en-Vully (ou Dompierre-le-Grand), la plus vaste, qui s'étendait de Rueyres-les-Prés jusqu'aux Friques,
- Constantine
- Montet
- Môtier (ce toponyme atteste de l'ancienneté de l'église paroissiale locale).

Puis au XII<sup>e</sup> siècle, alors que l'on vit une croissance démographique, des bourgades et surtout des seigneurs font pression auprès de l'évêque pour s'affranchir peu à peu de l'Eglise et des curés, exigeant et obtenant la création de nouvelles paroisses, taillées sur mesure et dans lesquelles nos laïcs peuvent interférer lors de la nomination du curé ou de l'allocation de revenus ecclésiastiques. Il s'agit dans le Vully des nouvelles paroisses de Ressudens, Saint-Aubin et Bellerive (Cotterd). La naissance de la paroisse de Villars-le-Grand en 1694-1695 procède du même phénomène, indépendamment du fait que l'on est devenu protestant au XVI<sup>e</sup> siècle : Villars-le-Grand, fort de sa population qui en fait le premier village du Vully avenchois, réussit une belle opération en obtenant des Bernois d'être détaché de Constantine pour obtenir son propre pasteur et une cure à côté de l'église. Seuls Chevroux (1733) et Peney-le-Jorat (1795) parviendront également à créer une paroisse dans la Broye durant le dernier siècle du régime bernois.

Insistons sur le fait que c'est d'abord dans le cadre des paroisses que nos ancêtres ont appris l'exercice du pouvoir communal. Non pas dans des conseils de paroisses, car cela n'existait pas, mais plutôt dans des confréries de laïcs, qui organisaient ou soutenaient des fêtes patronales, gérant les biens qu'on leur avait confiés ou légués. Puis peu à peu, les membres des conseils de ces confréries deviennent membres des corps de justice ou des futurs conseils de commune (exécutif).

Dans l'Eglise réformée vaudoise, née dans le sillage de la conquête bernoise de 1536, les pasteurs vont se regrouper en classes (appelées chapitres dans la Suisse protestante alémanique). Le Pays de Vaud était divisé en cinq classes, la Classe de Payerne s'étendant de Mézières à Môtier et Morat (paroisse francophone). Les pasteurs se réunissaient au moins une fois par année, alternativement à Payerne et à Moudon. De plus, ils se retrouvaient régulièrement en colloque, le colloque regroupant ordinairement entre cinq et huit paroisses. La Classe de Payerne était ainsi divisée en quatre colloques : le Colloque de Moudon, le Colloque de Payerne, le Colloque d'Avenches-Morat et le Colloque de Vully<sup>4</sup> ; ces deux derniers sont intéressants, car ils recouvrent les territoires du district d'Avenches (soit le district qui a existé de 1803 à 2006) et les trois paroisses francophones de l'Avouerie de Morat ; mais au lieu d'être séparées par la frontière politique traditionnelle (La Sauge-Guévaux-Greng-Clavaleyres), les deux colloques sont séparés par la Broye et le lac de Morat : le Colloque de Vully regroupe les paroisses de Montet, Môtier, Constantine, Cotterd et Villars-le-Grand, alors que le Colloque d'Avenches-Morat regroupe les paroisses du même nom et celles de Faoug et de Meyriez. On le voit, les pasteurs ont été, au XVI<sup>e</sup> siècle, les premiers à créer des districts selon des critères pratiques et topographiques, et non pas en tenant compte de l'histoire et de la politique. L'un de ces critères était que le Juré, c'est-à-dire le pasteur responsable du colloque, pût aller trouver ou remplacer un collègue malade et rentrer chez lui

---

<sup>3</sup> Ce serait les plus anciennes paroisses de la contrée.

<sup>4</sup> Pour la carte des classes et celle des colloques, cf. Paroisses et pasteurs de la Broye au XVIII<sup>e</sup> s. ..., p. 26-27.

en un jour. On raconte que ce critère sera repris en 1803 et surtout en 1832 lors de l'élaboration de la loi sur les préfets (responsables d'un district).

Lors de sa nomination au poste de Villars-le-Grand, le pasteur Jean Pierre Cochet utilisa une formule qui peut surprendre le lecteur du XXI<sup>e</sup> siècle, mais qui éclaire bien l'idée selon laquelle ce sont les eaux qui délimitent le Vully : en 1747, il précise dans un registre des pasteurs à Berne qu'il est nommé dans « l'Eglise de Villars, dans la péninsule de Vully »<sup>5</sup>

Le Colloque de Vully (XVI<sup>e</sup> s. – 1808) est ainsi la plus vieille institution qui a réuni le Vully tel qu'on l'entend aujourd'hui (huit communes vaudoises et deux communes fribourgeoises).

Après le pouvoir ecclésiastique, qui, nous l'avons vu, était au Haut Moyen Age à la fois spirituel et politique, venons-en au pouvoir politique laïc, soit le pouvoir des seigneurs.

En 1246, Pierre de Savoie rachète les droits de l'évêque de Sion dans le Vully. Mais à ce moment, des successions, des transactions financières ou des querelles ont déjà opéré un morcellement du Vully :

Dès la première moitié du XII<sup>e</sup> siècle au moins, le comte de Neuchâtel est propriétaire de la seigneurie de Lugnorre. L'époux d'une comtesse de Neuchâtel, Louis d'Orléans-Longueville, vendra Lugnorre et ses dépendances aux villes de Berne et de Fribourg en 1505. Celles-ci les rattachent à l'avouerie de Morat, avouerie qu'elles s'étaient appropriée suite à leur victoire sur Charles-le-Téméraire en 1476. Rappelons que le nord de cette avouerie correspond à l'actuelle commune du Bas-Vully. De l'autre côté du Vully, Saint-Aubin a été érigée en seigneurie en 1443 ; mais cela fait déjà bien deux ou trois siècles qu'une frontière a partagé le village de Villars : Villars-le-Petit (ou Villars-les-Friques) dépend de Saint-Aubin, alors que Villars en Vully (qui deviendra Villars-le-Grand) dépend de Cudrefin.

Dans le domaine du droit, signalons que dans les documents cadastraux et fiscaux des XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles qui ont été conservés<sup>6</sup>, les intervenants invoquent régulièrement une ancienne coutume appelée les *Bons us et coutumes de Vully* lors des reconnaissances de propriété. Comme nous n'avons trouvé aucune rédaction de ces coutumes, elles devaient, à l'instar de celles de Moudon<sup>7</sup>, consister à l'origine en un droit oral. Voilà qui constitue un indice supplémentaire de l'ancienne unité du Vully au Moyen Age. De l'autre côté de la Broye, dans les terres relevant de l'évêque de Lausanne (Avenches, Faoug, Donatrye et Oleyres), la base du droit était le *Plaict (ou Plaid) général de Lausanne*.

A une époque où la séparation des pouvoirs n'existe pas<sup>8</sup>, l'une des activités ou responsabilités principales du seigneur est de rendre la justice. Comme il ne peut pas être simultanément dans ses nombreuses possessions, il délègue ses pouvoirs à un châtelain, en général un fidèle vassal ou un notable local<sup>9</sup>. Le châtelain est l'homme fort de la seigneurie ; il demeure en général dans le château ; il est le responsable militaire local et préside la cour de justice.

L'existence d'une mayorie, soit la cour de justice d'une seigneurie ecclésiastique, ne nous surprend pas puisque l'évêque de Sion est le plus ancien seigneur connu dans le Vully. Cette mayorie est dite de Cudrefin ou mayorie de Constantine ; dans les documents du XVII<sup>e</sup> s., il est difficile de distinguer s'il s'agit en réalité de la même mayorie ou de deux mayories distinctes. Au XV<sup>e</sup> siècle, la famille de Treytorrens, l'une des premières familles de Cudrefin, achète le titre de mayor de Cudrefin et le conserve durant plus de deux cents ans ; cette charge était en effet héréditaire. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, la mayorie de Constantine siège encore occasionnellement, mais les seigneurs bernois s'affairent à

---

<sup>5</sup> *Paroisses et pasteurs de la Broye au XVIII<sup>e</sup> s., ...*, p.31.

<sup>6</sup> Archives cantonales, terriers et grosses de reconnaissances, série Fl et Fm. Ces *Bons us et coutumes de Vully* sont en vigueur à Grandcour et dans des villages voisins.

<sup>7</sup> Ces coutumes, appelées *Franchises de Moudon*, s'imposèrent comme modèle et comme norme dans la majorité des villes du Pays de Vaud.

<sup>8</sup> Salomon, fils de David, est à la fois un grand roi et un grand juge.

<sup>9</sup> La famille de Treytorrens a fourni plusieurs châtelains ; à la fin du XVIII<sup>e</sup> s. on trouve un bourgeois d'Avenches (Rosset) au poste de châtelain de Cudrefin ; ce Rosset est propriétaire d'un beau domaine à Montet.

supprimer cette majorité de Constantine, dans un effort de centralisation et uniformisation de la justice dans la châtellenie de Cudrefin. Un grand pas a d'ailleurs été fait en 1709, lorsque LL.EE. de Berne ont acheté la seigneurie de Bellerive. Désormais, c'est le même propriétaire qui est maître de tout ce que l'on appelle aujourd'hui le Vully vaudois. Le souverain décide alors que ce sera désormais son châtelain de Cudrefin qui présidera aussi la cour de justice de Bellerive.

Ainsi sur le plan judiciaire, c'est en 1709 que l'unité a commencé : avec certes deux cours de justice distinctes (Cudrefin et Bellerive), mais présidées par un seul et même magistrat.

L'unité judiciaire sera pleinement réalisée avec la naissance du Canton de Vaud en 1803 et sa division en soixante cercles.

### **Le Cercle du Vully ou Cercle de Cudrefin**

C'est au niveau du cercle que les Vullierains ont le plus vécu leur unité aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles. Rappelons que le cercle est d'abord un cercle électoral, puis une division administrative de l'Etat pour mieux appliquer et contrôler les décisions du gouvernement ; en cela, il rappelle le bailliage bernois, mais dans des dimensions légèrement plus petites. L'homme fort du cercle est le Juge de Paix et ses compétences sont considérables en 1803, époque où il est à la fois juge, président d'assemblée électorale et représentant du Petit Conseil (ancêtre du Conseil d'Etat) dans son cercle. Il faut attendre 1832 pour voir la majorité de ses compétences exécutives être attribuées à un nouveau magistrat : le préfet.

A la Révolution de janvier 1798, les communes doivent dans l'urgence désigner un député pour les représenter à Lausanne. Il semble que Jaques Daniel Cornaz, négociant et notable de Montet, ait fait l'unanimité dans le Vully ; précisons toutefois que l'on ne bousculait pas au portillon en ces temps troublés pour quitter son village et parler politique et guerre à une septantaine de kilomètres de la maison.

Pendant la brève période de la République helvétique (1798-1802), des nouveaux districts sont créés dans le canton de Fribourg, après qu'on y a joint le bailliage d'Avenches et le Gouvernement de Payerne. Le district d'Avenches comprend alors les communes de :

Avenches, Oleyres, Donatyre, Faoug, les huit communes qui nous préoccupent, Gletterens, Portalban, Delley, Saint-Aubin, Les Friques, Mur et Lugnorre, Guévaux en entier, Joressens, Dompierre, Russy, Domdidier, Chandon, Misery, Cournillens, Cormérod, Chandossel et Villarepos<sup>10</sup>.

On connaît toutes les difficultés que le régime centralisé de cette éphémère république helvétique eut à traverser (guerre civile, avec ses combats à Faoug et à Salavaux, coups d'Etat, occupation de la Suisse par des armées étrangères qui s'y affrontent), l'empêchant de gouverner à satisfaction. En 1802, le régime s'effondre.

De l'automne 1802 jusqu'au printemps 1803, des commissions travaillent à Paris et à Lausanne à l'organisation du nouveau canton. Les cercles devront compter entre 2'400 et 2'500 âmes. Mais cette division ne sera pas très heureuse dans le Vully : l'arrêté du 19 mars 1803 attribue Chabrey, Constantine (avec Montmagny) et Villars au cercle de Grandcour, alors que le reste du Vully vaudois est attribué au cercle d'Avenches. Cette division inhabituelle (paroisses de Villars et de Constantine d'un côté, paroisses de Montet et de Cotterd de l'autre) ne plaît pas du tout aux intéressés, et leurs doléances seront entendues. Le Cercle de Cudrefin est mis sur pied, mais il doit attendre les élections de 1808 pour pouvoir envoyer son député direct à Lausanne ; François Dessibourg, de Villars-le-Grand, notaire et capitaine, sera ainsi le premier député direct du Vully vaudois.

Dès la deuxième moitié du XIX<sup>e</sup> s., la loi électorale permet au Vully vaudois d'envoyer deux députés au Grand Conseil. On s'efforce logiquement d'y envoyer un député domicilié de chaque côté du Vully, soit si possible un de Cudrefin et un des autres communes.

---

<sup>10</sup> *Le Démocrate, Feuille d'Avis du district de Payerne*, 03.03.1992. Môtier et les quatre villages de la Rivière (Bas-Vully) sont dans le district de Morat. Vallon, Missy, Grandcour, Chevroux, les deux Montagny, Léchelle, ... sont intégrés à un district de Payerne qui s'étend jusqu'à Seedorf.

A partir de 1960, lorsque l'arrondissement électoral correspond au district d'Avenches, il faut se répartir trois sièges. Selon les personnalités présentées et surtout selon le jeu de la proportionnelle, le Vully remporte deux sièges, le troisième revenant à un Avenchois. Ainsi, en plus d'intérêts communs, il est pertinent de dire qu'une « conscience de cercle » a permis ces résultats favorables<sup>11</sup>.

Plus encore que pour la désignation des députés, le cercle a marqué des générations de Vullierains entre 1803 et 2004 par l'administration de la Justice de Paix, avec son siège à Cudrefin et la composition de sa cour faite d'assesseurs et d'un greffier choisis parmi des personnalités des huit communes du Vully. Tribunal de proximité, avec tous les avantages et inconvénients que cela implique (tout le monde se connaît !), la justice de paix a intéressé ou côtoyé toutes les familles ; ainsi lors des deuils, ne serait-ce que pour établir les inventaires après décès ou les certificats d'héritiers.

Enfin, après s'être efforcé de faire ressortir les divers éléments qui laissent apparaître une unité dans l'actuel Vully vaudois, il nous faut signaler le cas d'une institution du bailliage d'Avenches qui ne respecte pas la limite ordinaire que constituent la Broye et la plaine. En 1792, le bailli doit trancher un litige entre les deux maîtres des basses-œuvres officiellement établis dans le bailliage<sup>12</sup>. Celui en place à Avenches se plaint de ce que son collègue établi à Cudrefin est allé enlever une vache morte au château de Salavaux, et précédemment un chien mort à Constantine. Or ces lieux (situés probablement sur la commune de Constantine) avaient été désignés comme étant du ressort du maître d'Avenches par le bailli Willading en 1754. Aussi le maître des basses-œuvres de Cudrefin est-il condamné à une amende en 1792.

Certes il s'agit là d'un office mineur, relatif à des gens qui exerçaient des fonctions peu valorisantes (le maître des basses-œuvres est surtout un équarisseur). Il n'empêche que cette affaire nous présente un découpage inhabituel du bailliage d'Avenches. Cette exception est-elle vraiment un cas isolé ?

### **La vigne**

Alors que la vigne constitue une partie des activités agricoles de nos ancêtres dans tout le Vully médiéval (l'étude des lieux-dits nous apprend que l'on cultivait de la vigne à Saint-Aubin, à Missy, à Grandcour, ...), une triste affaire de vin trafiqué réunit plusieurs habitants des villages qui nous intéressent<sup>13</sup>. En novembre 1620, le bailli et la justice d'Avenches rendent leur sentence contre plusieurs Vullierains convaincus d'avoir falsifié du vin. Ils ont en effet vendu et fait écouler sur les marchés de Berne, Morat et ailleurs du « vin de poire » et autres alcools trafiqués après avoir réussi à les faire passer pour du vin, vendus bien sûr au prix fort. La malversation fut découverte et voilà nos vigneron-encaveurs-distillateurs arrêtés. En plus d'une amende salée, ils furent condamnés à être fouettés sur la place publique d'Avenches le dimanche après le culte. Ce qui est intéressant, c'est le nombre et la provenance des fautifs : treize hommes de Montmagny, Constantine, Bellerive, Villars et Cudrefin. Les falsifications sont diverses et elles ont eu lieu à des endroits et à des moments différents ; mais on sent la volonté chez le souverain de donner une punition exemplaire à tout un groupe, pris dans son ensemble, sur un territoire vu comme s'il formait un tout ; ces amendes et coups de fouet doivent avoir un retentissement dans tout le bailliage certes, mais surtout dans la contrée des villages qui nous intéressent. Dans un registre plus tragique, car il concerne probablement bien plus de Vullierains que ceux qui furent tentés de falsifier leur vin, il faut s'arrêter sur le justificatif que tous les condamnés ont avancé pour leur défense : la pauvreté. C'est la misère qui les a poussés à la malhonnêteté. Cela nous rappelle que beaucoup de nos Vaudois de 1620 vivent hélas dans les mêmes conditions précaires que l'écrasante majorité de nos ancêtres européens, même si à cette époque les Suisses ont la chance inouïe de ne pas subir les ravages de la Guerre de Trente Ans qui ensanglante alors l'Allemagne et la Franche-Comté voisines.

---

<sup>11</sup> Dans les années huitante, Salavaux, qui n'est pas une commune, avait l'honneur d'héberger deux députés au Grand Conseil ; l'un était syndic de Constantine et l'autre citoyen de Bellerive.

<sup>12</sup> Archives communales d'Avenches, Registre des sentences baillivales 1788-1795, p.133, 17.2.1792.

<sup>13</sup> Archives cantonales vaudoises, Bic 122.

Avec les progrès de l'agriculture et de la prospérité du XVIII<sup>e</sup> siècle, on voit apparaître, toujours dans le domaine viticole, la première vraie institution locale qui unit tout le Vully avenchois<sup>14</sup> : l'Abbaye de Vignerons. On est bien loin des falsifications du début du XVII<sup>e</sup> s. Cette fois-ci, il s'agit de valoriser la viticulture, en tentant d'uniformiser les méthodes de travail et harmoniser les dates des vendanges. Cette abbaye, comparable à sa célèbre homonyme de Vevey, rassemblait les propriétaires de vignes de toutes les communes de la châtellenie de Cudrefin et de la seigneurie de Bellerive<sup>15</sup>. C'est dans cette vénérable confrérie à but économique que se retrouvaient, probablement à Cudrefin lors des séances qui ne nécessitaient pas un déplacement dans les vignes, les notables du Vully.

### Les moulins

Autre endroit où les Vullierains de divers villages pouvaient se retrouver : le moulin. Jusqu'au XVII<sup>e</sup> s. il y en avait deux à Cudrefin (Moulin de Berne et le moulin de Vers-chez-Jacot), alors qu'apparaît un troisième : le moulin de Montet, déplacé au XVIII<sup>e</sup> s. (moulin de La Praz).

De l'autre côté de la colline, on trouve deux moulins à Salavaux, le long de la Broye ou de la Petite-Glâne. Cette concentration des moulins sur deux sites seulement (Cudrefin et le bas de Constantine), apporte de l'eau au moulin (si l'on peut dire) de l'hypothèse de l'existence de deux paroisses qui se trouvaient à l'origine dans le Vully, paroisses dont les centres ont fait l'objet de concession de moulin par les évêques dans le Haut Moyen Age<sup>16</sup>. Remarquons que très tôt, ces moulins sont complétés par l'établissement d'une scie, et que c'est dans leurs abords immédiats que se développent petit à petit les commerces et l'artisanat. Si cela va de soi pour la ville (Cudrefin), cela est moins évident pour Salavaux, village que se partagent Bellerive et Constantine, et qui ne cesse de se développer aujourd'hui encore. Salavaux doit aussi beaucoup à la présence de l'un des seuls ponts du bailliage, pont dont l'entretien nécessite de gros efforts financiers de la part de toutes les communes du bailliage.

### Les sociétés

Dès le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, on voit apparaître diverses sociétés dans nos villes et villages. Certaines sont à but culturel (chorales, fanfares), d'autres à but commercial (battoir, laiterie, estivage, ...); certaines sont à but religieux (étude biblique, couture, ...), d'autres à but patriotique et militaire (tir, sté de cavalerie, ...). Les villages du Vully étant peu peuplés mais très proches géographiquement, leurs sociétés rassemblent souvent des citoyens de plusieurs communes. C'est ainsi que le nom « Vully » apparaît logiquement dans le nom de certaines sociétés (Vully-Bellerive ; Salavaux-Vully, Vully et environs, ...).

Le XX<sup>e</sup> siècle verra de nombreux domaines où les communes et les individus sont appelés à se regrouper (écoles, eau potable, eaux usées, syndicats AF, ...), les collaborations intercommunales allant en *crescendo* dès la fin du même siècle, enjambant très souvent la Petite Glâne et la Broye (groupement scolaire, arrondissement électoral, état civil, paroisse unique, ...).

\* \* \*

Pour terminer ces pages destinées à des citoyens appelés à se prononcer sur l'éventuelle fusion de leurs huit communes, il faut évoquer le mouvement inverse, soit la séparation de Montmagny et Constantine (partage d'une commune en deux). Rappelons que la séparation de ces deux communes est

---

<sup>14</sup> Vully avenchois est une appellation à lire en parallèle à Vully moratois, ces adjectifs faisant référence au bailliage auquel ils appartiennent. C'est donc surtout une façon de parler du point de vue du souverain, LL.EE. de Berne, représenté par le bailli bernois qui réside au château d'Avenches et le bailli bernois ou fribourgeois (alternance tous les cinq ans) qui réside à Morat. L'expression Vully vaudois et Vully fribourgeois, qui a l'avantage de la clarté pour les lecteurs du XXI<sup>e</sup> siècle, est en réalité un anachronisme lorsque l'on évoque les temps antérieurs 1803.

<sup>15</sup> *La noble Abbaye des Vignerons*, dans *Cudrefin, La ville retrouvée*, p.144.

<sup>16</sup> Pour les Vullierains de l'Avouerie de Morat, il y avait au XVII<sup>e</sup> s. deux moulins à Môtier, soit le centre de la paroisse.

contemporaine de celle de Corcelles et de Payerne et qu'elle est acceptée par la population et le Grand Conseil d'un tout jeune canton de Vaud (né en 1803). Si à Payerne on sépare un gros village d'une ville, et que les deux sont chacun constitués en paroisses indépendantes depuis le Moyen Age, la situation de nos deux villages est différente. L'un a une église, l'autre pas ; Constantine a deux châteaux et des commerces à Salavaux ; l'autre n'a pas de maison de maître. Mais la taille des deux villages est assez proche. Le partage va être âprement discuté autour des biens communaux : forêts, terres arables, pâturages dans la plaine. Savait-on déjà, dans ces années 1808-1810 que le Grand Conseil voterait dans les années 1820 des crédits pour l'endiguement de la Petite Glâne du côté de Ressudens ? On devait certainement espérer qu'un jour le progrès et la mécanisation permettraient l'assainissement de cette plaine et son ouverture à l'agriculture, ce qui deviendra réalité à la fin du siècle. L'important patrimoine communal gagné dans la plaine a forcément contribué à la bonne marche du ménage communal de Montmagny, dernière née des huit communes.

Cette séparation Payerne-Corcelles et Constantine-Montmagny appelle le constat suivant : c'est lorsque la liberté faisait le plus de progrès que l'on a pu se séparer et gagner davantage d'indépendance. Car jusqu'à nos jours, les petits (Corcelles et Montmagny) se portent plutôt bien, et ils n'ont jamais regretté leur décision du début du XIX<sup>e</sup> s. Tourné autrement, le principe peut être formulé comme suit : pouvoir se séparer et créer une petite commune est le signe que l'on vit dans un temps de liberté.

Autre cas dans le Vully : la fusion des quatre villages de La Rivière, soit la formation de la commune du Bas-Vully en 1850. Celle-ci se fait alors que la Suisse a commencé sa révolution industrielle, que la guerre du Sonderbund est terminée, et que les radicaux (centralisateurs de l'époque) imposent leur vision de la société dans le nouvel Etat fédéral (Constitution de 1848) et même dans le gouvernement de certains cantons catholiques conservateurs, Fribourg entre autres. C'est ainsi sous le régime radical que Fribourg prend acte de la naissance de la commune du Bas-Vully. Nul doute que le gouvernement de la cité des Zaehringen a soutenu, favorisé, (stimulé ?) la fusion des quatre anciennes communautés de Praz, Nant, Sugiez et Chaumont, comme le fait actuellement le Conseil d'Etat dans le Vully vaudois. Mais en étudiant la complexité des relations des quatre villages de La Rivière et les interminables calculs et contestations pour savoir qui payait quoi dans de nombreux domaines, et à voir la longévité et le dynamisme de la commune du Bas-Vully, la fusion avait et a eu du bon. Et ce même si cela s'est traduit par une perte d'indépendance pour les microcosmes que constituaient Praz ou Sugiez.

Avons-nous déjà assez de recul pour apprécier objectivement et à leur juste valeur les fusions (paroisses de l'Eglise évangélique réformée du Canton de Vaud) et remodelages administratifs (état civil, justices de paix, district, arrondissement électoraux, ...) qui ont été imposés par le haut durant cette dernière décennie ? L'historien doit ici laisser la place aux responsables politiques, et cette réflexion est maintenant urgente chez tous les citoyens, puisque pour une fois, le projet de fusion semble venir d'en bas (municipalités et conseils communaux ou généraux). L'avis du peuple souverain sera décisif.

*Gilbert Marion, août 2008*

## **Bellerive** (Balariva en 1228)

Habitat : 4 villages : Bellerive, Cotterd, Vallamand-Dessous et Salavaux ; ce dernier dépend partiellement de Constantine.

225 hectares ; alt. 535 m.

Armoiries : début du XXe s. (inspirées d'armoiries supposées de la famille de Bellerive)

armoiries de la seigneurie attestées vers 1650 : croix potencée sur neuf pals bleus et blancs.

Document le plus ancien conservé aux archives communales : 1358

Premiers comptes communaux : 1569

Première mention du conseil de commune : 1796

Premier procès-verbal du Conseil ou municipalité : 1796

20 feux en 1416, 47 contribuables en 1550 ; 303 hab. en 1803, 396 en 1860, 440 en 1920, 585 en 2008.

Sobriquet : Lè Renailles (les Grenouilles).

Appuyée sur la Broye et le lac de Morat, presque enclavée dans la châtelainie de Cudrefin, la petite seigneurie de Bellerive dépendait de la châtelainie de Grandcour et eut son destin lié à cette dernière jusqu'en 1709. En plus du volet juridique et politique, Bellerive se singularise dans le Vully en constituant assez tôt une paroisse indépendante, paroisse aux frontières taillées à la mesure de la seigneurie, soit la commune actuelle. La paroisse de Cotterd, attestée au XIII<sup>e</sup> siècle déjà, est parfois appelée paroisse ou église de Bellerive au XVII<sup>e</sup> s. La naissance de cette petite paroisse autonome est à mettre en parallèle avec la naissance contemporaine de la paroisse de Ressudens à la fin du XII<sup>e</sup> s., enclave détachée de la grande paroisse de Dompierre-en-Vully (Carignan). Avec Faoug jusqu'en 2000, Villars-le-Grand 1695-1845, Bellerive est l'une des rares communes de la Broye à avoir des frontières paroissiales qui coïncident avec celles de la commune politique, ce qui constituait un indéniable avantage sur le plan de l'autonomie communale. Conseil des XII qui dirige la commune ; sous le régime bernois, cour de justice inférieure, cour des fiefs et cour d'appel dès 1751. Au XVIII<sup>e</sup> s. ces cours de justice sont présidées par le châtelain de Cudrefin.

Une maison forte devait se trouver à Bellerive ; délaissée par le seigneur qui préféra construire un château plus commode et spacieux à Vallamand-Dessous au XVIII<sup>e</sup> s. Bellerive avait son abbaye de tireurs sous le régime bernois (25 tireurs en 1788, lorsque l'on dit que la société est fort ancienne), réservée aux bourgeois, qui se répartissaient les revenus de certaines parcelles de prairies. Société des Garçons (ancêtre des sociétés de jeunesse) au début du XIX<sup>e</sup> s. Asile de vieillards dès 1900 à Bellerive, devenu par la suite EMS Clair-Vully, EMS destiné à déménager à Salavaux sur l'emplacement d'un ancien moulin agricole.

Bel ensemble architectural à Cotterd, avec collège, cure, maison de maître et église. Avec Chevroux, Bellerive est l'une des rares communes de la Broye vaudoise à avoir conservé son cimetière à côté de l'église. Bellerive est situé sur l'ancienne route reliant Cudrefin à Avenches. Développement d'une zone de quelque 200 chalets de vacances à l'embouchure de la Broye.

Société de Jeunesse (début XIX<sup>e</sup> s., la plus ancienne attestée au Vully)

Société du Four, 1833

Société de tir aux Armes de guerre Vully-Salavaux, 1879

Chœur mixte l'Helvétique

Société de gymnastique

## **Chabrey** (Charbrey en 1343)

Habitat : un village

395 hectares ; alt. 498 m.

Armoiries : début du XX<sup>e</sup> s.

Document le plus ancien conservé aux archives communales : 1525

Premiers comptes communaux : 1615

Première mention du conseil de commune : 1678

Premier procès-verbal du Conseil ou municipalité : 1723

183 hab. en 1764, 208 en 1798, 283 en 1850, 222 en 1900, 177 en 1950, 198 en 2000, 220 en 2008.

Sobriquet: les Tassons (les Blaireaux).

Le palafitte de Montbec, découvert en 1905, est connu comme site important de deux stations lacustres de l'Age du Bronze. Sur la falaise qui domine ce site se trouvait autrefois (probablement au haut Moyen Age) une tour ou château de Montbec. Chabrey, comme Cudrefin, appartenait il y a mille ans à l'évêque de Sion. Rattaché dès 1246 à la châtellenie savoyarde de Cudrefin. Au Moyen Age, Chabrey formait une seule commune avec Villars-le-Grand. Mais dès le début du XVI<sup>e</sup> siècle, on remarque les premiers signes d'une autonomie : procès avec Villars en 1508 et 1509 à propos des pâturages communs le long de la Petite Glâne. Chabrey a alors son propre gouverneur. Première mention d'une école en 1680 ; Chabrey a son conseil des XII au XVIII<sup>e</sup> s. Dès les origines, Chabrey fait partie de la paroisse de Constantine. Après l'incendie de la maison de commune en 1870, construction d'un « collège » en 1878, qui abrite aussi la salle communale jusqu'en 1999, date de l'inauguration d'un nouveau bâtiment communal, avec abri PC. Architecture rurale bien conservée dans ce village-rue, avec plusieurs jolies fermes où le bois domine dans les façades du rural des maisons.

Société de tir « Les Blaireaux » 1882

Société de Jeunesse

Association des dames de Chabrey

Société de pétanque

## **Constantine** (Costantina en 1228)

Habitat : deux villages : Constantine et la partie sud de Salavaux.

283 hectares ; alt. 505 m.

Document le plus ancien conservé aux archives communales : 1486

Premiers comptes communaux : 1678

Première mention du conseil de commune : 1697

Premier procès-verbal du Conseil ou municipalité : 1708

162 hab. en 1803, 204 en 1860, 214 en 1920, 269 en 2008.

Sobriquet: les Prudents.

Le nom de la commune atteste à lui seul que le site était habité au temps des Romains, en étant probablement le lieu de résidence d'un notable d'Avenches qui a donné son nom à l'endroit ou qui rendait peut-être hommage à son souverain. Centre d'une ancienne paroisse, avec église dédiée à saint Martin. Au Moyen Age, les évêques de Sion firent de Constantine le second centre de pouvoir (après Cudrefin) dans leurs possessions vuilleraines. Ainsi existait-il encore au XVIII<sup>e</sup> siècle une cour de justice inférieure qui remontait au régime épiscopal : la mayorie ; désuète au XVIII<sup>e</sup> siècle, la mayorie de Constantine siège encore occasionnellement, et le pouvoir bernois et divers notables locaux étudient comment la supprimer. Son siège était toutefois encore et toujours à Constantine.

Incendie en 1677. En plus de la séparation d'avec Montmagny au début du XIX<sup>e</sup> s., Constantine termina d'importantes discussions avec Bellerive vers 1810 pour déterminer les limites communales à Salavaux et vers l'embouchure de la Broye dans le lac de Morat. Le château (maison de maître construite en 1676) abrite depuis 1917 une maison de convalescence. Un autre château, datant de la fin du XVI<sup>e</sup> s. et restauré v. 1970, se trouve en contrebas, au pied des vignes, à Salavaux. La commune a reçu en 1999 le prix « Espace public vaudois » offert par l'Etat de Vaud.

Amis du tir Montmagny-Constantine

Société de Jeunesse Constantine-Montmagny

## Montmagny (Montmagniel en 1458)

Habitat : un village et un hameau : La Fenettaz.

377 hectares ; alt. 560 m.

Armoiries : 1928 ; armoiries parlantes, liées à la famille la plus nombreuse de la bourgeoisie.

Document le plus ancien conservé aux archives communales : 1668

Premiers comptes communaux : 1800

Première mention du conseil de commune : 1727

Premier procès-verbal du Conseil ou municipalité : 1727

201 hab. en 1860, 188 en 1920, 173 en 2008.

Sobriquet : les Loups.

Montmagny faisait autrefois partie de la commune de Constantine. Mais sous le régime bernois, on trouve des traces d'autonomie, en particulier dans l'attribution de certaines terres arables et prairies, et également dans le domaine de l'entretien des chemins. Montmagny a ainsi déjà son conseil des XII au XVIII<sup>e</sup> s., comme les autres localités du Vully constituées en communes. La situation politique est ainsi comparable à celle d'autres communautés du Vully, comme c'était le cas avant 1850 au Bas-Vully : les quatre villages de Praz, Nant, Sugiez et Chaumont avaient chacun leur administration communale, et pour certaines activités, ils devaient s'assembler en un seul conseil (appelé Les Quatre villages de la Rivière ou plus simplement La Rivière) et faire bourse commune. Abbaye de tireurs rassemblant tous les bourgeois de Constantine attestée dès le XVII<sup>e</sup> s., avec renouvellement des statuts en 1731 ; à la fin du XVII<sup>e</sup> s, alors que la milice tire le jour de l'Ascension, certains tireurs prolongent l'exercice en organisant un tir supplémentaire et une fête particulière à Montmagny. La Révolution vaudoise et le changement de régime politique permettent de mettre un terme aux tensions inhérentes à la répartition des biens et des charges communales. Une procédure de séparation de la commune (semblable à celle qui aboutit à la même époque à la séparation de Corcelles et Payerne) aboutit en 1811. Une répartition des prairies dans la plaine de part et d'autres de la petite Glâne explique la forme particulière de la commune de Montmagny. Important patrimoine foncier communal (18 ha de forêts et 62 ha de terres agricoles) par rapport au nombre d'habitants de la commune. Construction d'une école peu après 1811. Château d'eau de 42 m. de hauteur, construit en 1929. Premier stand de tir du Vully vaudois avec cibles électroniques en 1989.

Société de tir des Bourgeois 1664

Amis du tir Montmagny-Constantine

Société de Jeunesse Constantine-Montmagny

## **Mur** (Murs en 1319)

Habitat : un village avec Mur FR (commune du Haut-Vully) et hameau de Guévaux.

176 hectares ; alt. 480 m.

Document le plus ancien conservé aux archives communales : 1580

Premiers comptes communaux : 1689

Première mention du conseil de commune : 1699

Premier procès-verbal du Conseil ou municipalité : 1699

Armoiries : début du XX<sup>e</sup> s. Armoiries parlantes, les plus éloquentes des huit. Le fond vert et noir symbolise les cantons de Vaud et de Fribourg.

10 contribuables en 1550, dont deux résidant à Guévaux. 122 hab. en 1803, 112 en 1860, 142 en 1920, 189 en 2008.

Sobriquet: lè Manoloye (les poignées).

Deux hypothèses sont plausibles quant aux origines du village : 1. hameau puis village né sur les murs occidentaux des ruines d'une ancienne propriété (romaine ou burgonde ?), propriété sur laquelle fut construit bien plus tard le château de Mur (seigneurie de Lugnorre). 2. village né au début du Moyen Age sur le côté occidental d'une très ancienne ligne de défense du Mont-Vully, dans des circonstances comparables à l'apparition de « Donatyre en-delà des Murs », village qui a grandi sur les murailles d'Aventicum. Mur était autrefois un hameau de Cudrefin, comme Joressens est un hameau de Lugnorre. A la fin du Moyen Age, tout comme le petit village de Vallamand-Dessus, Mur entreprend des démarches pour s'affranchir de Cudrefin et constituer une commune indépendante. Cela semble être chose faite en 1584, et Leurs Excellences de Berne confirment cette autonomie le 10 octobre 1664. Important incendie en 1676. Extension du village par-dessus le « mur », mur qui n'existe plus physiquement mais politiquement, soit la frontière entre la châteltenie de Cudrefin et la seigneurie de Lugnorre. Vives tensions avec les voisins de Mur Morat autour de la fontaine en été 1788. Retour de l'harmonie au XIX<sup>e</sup>, symbolisée par la reconnaissance des voisins fribourgeois jusque dans l'élaboration des armoiries communales. Au début du XX<sup>e</sup> s., 14 hectares de vignes furent arrachés pour en faire des prairies, des champs et des cultures maraîchères. Dès 2004, Pro-Natura Vaud aménage en accord avec la commune une réserve naturelle de 8 ha entre le lac et la route cantonale, l'un des derniers, voire le dernier biotope non bâti de la rive nord du lac de Morat.

Société de tir La Vigneronne, 1899

Société de couture

Bibliothèque communale

Marché de Noël le dernier dimanche avant Noël.

## **Vallamand** (Uallamant en 1246)

Habitat : un village + maisons le long de la route cantonale 502.

236 hectares ; alt. 513 m.

Armoiries : début du XXe s.

Document le plus ancien conservé aux archives communales : 1478

Premiers comptes communaux : 1717

Première mention du conseil de commune : 1728

Premier procès-verbal du Conseil ou municipalité : 1799

218 hab. en 1764, 192 en 1803, 282 en 1860, 330 en 1920, 383 en 2008, dont 40% de germanophones.

Sobriquet : lè Pequa-gréta (les pique-cerises).

Comme à Mur, on retrouve derrière un nom une localité en deux parties et qui est partagée par une très ancienne frontière. A la différence toutefois que Vallamand-Dessus et Vallamand-Dessous sont nettement distincts : l'un se trouve au niveau du lac, au pied des vignes, alors que l'autre est sur un balcon, au-dessus des vignes. Quant à la frontière, qui était autrefois une limite de seigneurie et de châtelainie, elle n'est devenue à la Révolution plus qu'une séparation entre deux communes. Difficile en revanche de savoir lequel des Vallamand a précédé l'autre, tant il devait s'agir au Moyen Age de petits hameaux. Vallamand, tout comme Mur, semble avoir toujours fait partie de Cudrefin. En 1550, on y compte autant de contribuables chefs de famille (12) qu'à Montet. Mais à la fin du XVI<sup>e</sup> s., le village a rétréci puisque les responsables militaires avenchois en parlent comme d'un hameau de 4 ou 5 maisons. Vallamand connut ensuite une belle expansion démographique au cours du XVII<sup>e</sup> s. et c'est probablement dès cette période que le village commence son long et lent affranchissement de Cudrefin. En 1757, on y recense 63 hommes capables de porter armes, en soulignant que cela fait 60 ans que Vallamand est devenu un gros village. Le bailli en parle comme d'un village « bien disposé face aux choses militaires, pour l'équipement comme pour le reste ; ils aspirent à avoir leur propre tir (revue militaire et concours de tir sans devoir aller à Cudrefin) et prient Leurs Excellences de Berne de le leur accorder. » (Vallamand et le bailli seront éconduits par le Petit Conseil de Berne). Vallamand, qui a toujours fait partie de la paroisse de Montet, a eu sa propre chapelle en 1899, grâce à une donation d'une bourgeoise du lieu. Les plans de zone de 1975 et 1983 mirent fin à la prolifération de villas dans les vignes. Ouverture du port de plaisance en 1998.

Trois viticulteurs et six agriculteurs en 2008, deux entreprises de charpenterie. Dernier atelier de tonnellerie de Suisse romande.

Société de tir en campagne

Société de Jeunesse

## Villars-le-Grand (Uilar/Vilaro 1192)

Habitat : forme un gros village avec Les Friques, que sépare la frontière cantonale.

421 hectares (dont 9 ha de vignes en 1914) ; alt. 470 m

Armoiries : Ancien Régime ; le gril est un symbole ou attribut lié à saint Laurent.

Document le plus ancien conservé aux archives communales : 1508

Premiers comptes communaux : 1799

Première mention du conseil de commune : 1650

Premier procès-verbal du Conseil ou municipalité : 1651

35 contribuables en 1550 ; 333 hab. en 1764, 354 en 1803, 424 en 1860, 330 en 1914, 285 en 2008.

Sobriquet : les Cigognes.

La plus ancienne mention du nom de la localité, cité dans un document relatif à l'abbaye de Bellelay, parle de « Uillar en Uullie », soit Villars en Vully, sans qu'il soit possible de distinguer de quelle partie du village il s'agit, soit Villars ou Les Friques. A l'instar de ce document, il faut supposer qu'à l'origine, Villars formait un tout. Puis une époque que l'on ignore (peut-être vers 1200, mais avant 1246, date de la vente de la châtelainie de Cudrefin à la Savoie), un partage de la localité s'est effectué entre deux seigneurs. Une petite partie du village, côté ouest, est rattachée à la châtelainie de Grandcour (puis dès 1443 à celle de Saint-Aubin), alors que la majorité du village relève de la châtelainie de Cudrefin. Dès lors, on parle de Villars-le-Petit ou Villars-les-Friques, puis Les Friques dès le XVII<sup>e</sup> s., et du grand Villars ou simplement Villars à l'est, qui devient Villars-le-Grand dès le XVIII<sup>e</sup> s. ; son histoire politique suit celle de la châtelainie de Cudrefin. La frontière avec les Friques se renforce en 1536, lorsque cette limite devient une frontière entre Etats (Berne et Fribourg), doublée d'une frontière religieuse. Villars était le plus gros village de l'ancienne paroisse de Constantine. Collaboration ou union avec Chabrey au Moyen Age pour s'affranchir peu à peu du pouvoir du seigneur et de celui de l'Eglise, et donner ainsi naissance à un début de pouvoir communal. Les autorités locales siègent à la fin du Moyen Age dans la chapelle Saint-Laurent du village, chapelle antérieure à 1410.

Villars marque un bel avancement dans l'autonomie en obtenant en 1694 la création d'une paroisse indépendante pour la seule localité. A la même époque, démolition de la chapelle et construction d'un temple octogonal plus vaste. Comme l'église est située sur un éperon de molasse au sud-ouest de la localité, on construisit en 1763 une tour de l'horloge au centre du village, là où se trouvait l'ancienne école (deux bâtiments à fenêtres plus hautes que d'ordinaire servirent d'école à près de cette tour). C'est au XIX<sup>e</sup> siècle que la cure fut élevée et transformée en un nouveau collège, à côté de l'église, jusqu'à ce que les élèves reviennent au centre du village dans un collège (le quatrième) construit au début des années septante. Quant au collège sis à côté du temple, il a été transformé en logements en 2005, donnant une belle allure à l'ensemble de la place. Le château de Villars, qui est plus une imposante ferme qu'un château, est surmonté d'un intéressant pigeonnier, construction qui rappelle le statut social de ses anciens propriétaires (petite noblesse vaudoise). Important estivage entre Glâne et Broye, démantelé au début des années nonante. Quelques nouvelles habitations individuelles construites sur la côte, au-dessus de la route de contournement (1972).

Abbaye des tireurs sous l'Ancien Régime, recréée en 1827.

Chœur d'hommes

Sté de Jeunesse

## **Bibliographie**

Mottaz, Eugène, Dictionnaire historique, géographique et statistique du Canton de Vaud, Genève, Slatkine, 1982 (1914), 2 vol.

Dictionnaire historique de la Suisse, vol. 2 - ... , 2002 - ...

Panorama des archives communales vaudoises, 1401-2003, BHV no 124, 2003

Cudrefin, la ville retrouvée, Association du Millénaire de Cudrefin, Attinger, 1999

Bardet, André, Villars en Vully, mon village, édition de la Commune de Villars-le-Grand, 1983

Ciardo, Franco et Marion, Gilbert, La ville de Grandcour au Moyen Age, Cabédita, 1993 ; cf. bibliographie

Fiechter Jean-Jacques, Les Abbayes vaudoises, Cabédita, 1991

Marion Gilbert, Paroisses et pasteurs de la Broye au XVIIIe s., la Classe de Payerne 1675-1798, BHV 101, 1990

Favez, Pierre-Yves et Marion, Gilbert, Le Grand Conseil vaudois de 1803, CVG, 2003

Baumgart Klaus, Patronymes éponymes, dans *Bulletin généalogique vaudois* 2001, p.35-40 (article sur plusieurs noms de famille du Vully au Moyen Age)

Chenaux, Jean-François, Petite histoire du Vully fribourgeois, origine et sens de ses noms de routes, rues, ruelles et chemins, chez l'auteur, 2003

Marion Gilbert, La famille Tombez, dans *Bulletin généalogique vaudois* 1998, p.83-88.

*Gilbert Marion, août 2008*